

Justice

Après l'agression, la galère pour se faire indemniser

Tabassé en 2008, un jeune homme de Villeneuve a dû se battre pour obtenir réparation. Une situation assez fréquente

Karim Di Matteo

En ce jour de décembre 2008, Alain Boven a l'impression d'avoir fait ce qu'il faut pour tourner une page sombre de sa vie en toute sérénité. J.D., qui l'a violemment frappé à la tête un soir trop arrosé de la Braderie d'Aigle, est jugé pour lui avoir laissé une cicatrice d'une vingtaine de centimètres et trente points de suture sur le haut du crâne. Il avoue sa faute, s'excuse, se dit prêt à payer sa dette. Il s'était fait l'auteur de cette agression trois semaines après une première rixe, survenue à Chessel.

Face à ce repentir, Alain Boven est même d'accord de retirer sa plainte contre paiement de 5000 francs dès le 1er janvier 2010, par mensualités de 150 francs, histoire de ne pas prendre financièrement son vis-à-vis à la gorge. Le tout est entériné par la justice. «En se quittant ce jour-là, on s'est même serré la main, j'ai eu l'impression qu'il avait compris la leçon», se souvient Alain Boven.

Près de deux ans après ce malheureux soir d'août et le trou noir qui a suivi, les vertiges auxquels Alain était habitué sont nettement moins fréquents. Pourtant, le Villennois de 28 ans se sent «stupide» et «victime une deuxième fois»: il n'a toujours pas reçu 1 franc de son agresseur. «J'ai laissé passer un mois, puis deux, puis trois. J'ai appelé le tribunal, mais on m'a rétorqué que c'était à moi de régler le cas. J'ai donc recontacté mon avocat.»

Retour à la case justice

Ce dernier, après plusieurs somnations restées sans réponse auprès du mauvais payeur, sollicite l'Office des poursuites pour examen. J.D. a un emploi et celui-ci lui laisse une marge de manœuvre après déduction du minimum vital. Fin février 2011, le couperet tombe: ce sera la saisie sur salaire.

«Ce n'est pas une question pénucinaire, mais je ne comprends pas pourquoi c'est moi, victime, qui dois donner de mon temps et de mon énergie pour obtenir réparation dans une affaire où la justice a statué», reprend Alain Boven. Je lui



Alain Boven, 28 ans, se dit «deux fois victime» après avoir été frappé en 2008. GÉRALD BOSSHARD

«Je ne comprends pas pourquoi c'est moi, victime, qui dois donner de mon temps et de mon énergie pour obtenir réparation»

Alain Boven

ai clairement laissé une deuxième chance, j'ai voulu être arrangeant et ça s'est retourné contre moi.» Il n'est pas le seul: chaque année, l'Etat de Vaud doit régler plusieurs dizaines de cas similaires (lire ci-dessous).

Le Villennois le promet, il sera moins conciliant à l'avenir. Son avocat aussi: «Cette affaire m'incitera à demander le paiement comme garantie pour le sursis, assure Me Nicolas Mattenberger. Où

je suis un peu choqué, c'est que l'agresseur n'a jamais pris contact avec moi, malgré plusieurs mises en demeure.» J.D. n'a pas non plus répondu aux appels de 24 heures.

Conclusion de Me Mattenberger: «J'ai le sentiment que l'accusé a fait bonne figure devant le tribunal, et ensuite plus rien. S'il m'avait contacté en m'expliquant qu'il était limité financièrement, nous aurions pu tenter de trouver une solution.»

Plus de cent cas par an dans le canton

● Après une bagarre, un viol ou une agression, deux instances de l'Etat de Vaud se chargent de venir en aide aux personnes victimes au sens de la LAVI (loi sur l'aide aux victimes d'infraction). Le Service de prévoyance et d'aide sociale (qui délègue cette prestation au Centre LAVI, géré par la Fondation Profa) prend en charge la consultation, l'aide immédiate ou une aide à plus long terme concernant les soins ou le suivi psychologique.

Le Service juridique et législatif, quant à lui, instruit les dossiers sur demande de la victime, lorsque celle-ci n'obtient pas les dédommagements auxquels elle a droit de la part d'une personne reconnue coupable par un tribunal. Soit parce que cette dernière n'en a pas les moyens, est sans emploi, n'a pas payé son dû malgré des démarches adéquates en ce sens ou n'est tout simplement pas connue. «En tout, cela représente un peu plus d'une centaine de cas

par année, soit des dédommagements dont le montant global se situe entre 500 000 et 1 million de francs, mais c'est très variable», explique Jean-Luc Schwaar, chef du Service juridique et législatif.

Selon Christophe Dubrit, chef du Centre LAVI, il arrive fréquemment que la victime soit confrontée à des auteurs indigents. «Par exemple, des violences urbaines peuvent être le fait d'étudiants, d'apprentis ou de personnes aux moyens limités. Mais il n'existe pas de statistique claire.»

A 19 ans, il voltigera au Cirque du Soleil

Le Montreusien Loïc Weissbrodt, crack des anneaux balançants, est le plus jeune des sept athlètes suisses sélectionnés par la prestigieuse compagnie québécoise

En ce froid lundi de janvier, Loïc Weissbrodt s'inscrit au chômage. Le lendemain, le téléphone sonne et sa vie bascule: au bout du fil, à Montréal, un recruteur du prestigieux Cirque du Soleil. «Il m'a dit: «Loïc, j'ai une grande nouvelle à vous annoncer. Vous avez été retenu pour la nouvelle tournée.» Le cœur du jeune homme s'emballa. «J'avais les mains tellement moites que j'ai failli lâcher le téléphone.»

Dans un mois, le jeune homme, qui vit à Chermex, sur les hauts de Montreux, mettra donc le cap sur le Canada. Il rejoindra les 1000 artistes sous contrat avec la prestigieuse compagnie québécoise - 4000 employés au total, 21 spectacles différents à travers le monde en 2010. Pas d'animaux sous le chapiteau de ce cirque-là, mais la crème des acrobates mondiaux; Loïc, à l'instar de six autres Suisses, a été choisi pour son talent aux anneaux balançants.

La première est agendée au 1er octobre, à Montréal. De ce show, le Montreusien, 1,70 m pour 66 kilos, ne sait pas grand-chose. Ni la couleur de son costume ni la largeur du trapèze qu'il empoignera. Seule certitude: le spectacle sera un hommage à Michael Jackson.

Tout juste âgé de 19 ans, Loïc est le plus jeune athlète de la petite

délégation suisse. La tournée l'emmènera pendant deux ans et demi à travers les plus grandes villes américaines, devant des gradins gigantesques. «Je me réjouis énormément. Il faut dire aussi que j'ai eu de la chance: on m'a repêché après qu'un autre gymnaste allemand s'est désisté.»

Remarqué par les recruteurs du cirque grâce à ses vidéos sur le site YouTube, Loïc a tâté du matelas de gymnastique à l'âge où les autres bambins titubent encore sur leurs guiboles.

«Pendant mon apprentissage de bûcheron, je rêvais déjà du Canada. Ce qui m'arrive est fabuleux»

Loïc Weissbrodt, gymnaste

«Mes parents sont tous deux gymnastes, ça aide.» Aujourd'hui, à quelques semaines du grand départ, il continue à s'entraîner trois fois par semaine avec les Jeunes Patriotes, société de gym veveysanne. Au fitness, il bosse surtout les épaules «très sollicitées aux anneaux».

Il y a dix mois, Loïc a décroché son CFC de forestier-bûcheron. Lorsqu'il travaillait dans les bois de la région, il s'était mis à rêver aux forêts canadiennes. Le rêve prendra forme dans un mois, et le Montreusien n'embarquera pas sa tronçonneuse. **R.D.**



Loïc Weissbrodt a décroché un contrat de deux ans et demi au Cirque du Soleil. Départ pour le Québec en mai. ODILE MEYLAN

Les Carrières d'Arvel ont le feu vert du canton

L'Etat autorise la reprise de l'exploitation sur la rive droite du Châble-du-Midi, à Villeneuve. En 2008, un éboulement avait condamné toute activité sur la totalité du périmètre

Le canton accepte la demande de la Société des Carrières d'Arvel SA de reprendre partiellement son exploitation sur la rive droite (côté Montreux) du Châble-du-Midi, à Villeneuve. L'octroi de ce permis s'inscrit dans le dispositif de surveillance assuré par le Bureau CSD, ingénieurs à Lausanne.

Car, en décembre 2008, un éboulement avait provoqué la rupture d'un bloc de pierre de 20 000 m³ au sommet du Châble-du-Midi, condamnant toute activité sur l'intégralité du périmètre. Cet effondrement avait même enterré le projet d'extension des carrières, mûri de longue date et très contesté par les milieux de défense de l'environnement.

«L'autorisation qui vient d'être délivrée par l'Etat porte sur un secteur stable du Châble-du-Midi,

précise Bernard Streiff, directeur de la société. Les géologues se sont assurés que les tirs de mines ne déstabiliseront pas le secteur.»

Cette autorisation, valable jusqu'à fin juin et renouvelable, redonne de l'activité aux Carrières d'Arvel, spécialisées dans la production de ballast de chemin de fer et de gravillons pour chaussées. L'entreprise espère obtenir, ces prochains mois, le permis de sécurisation de la rive gauche du Châble-du-Midi. Mis à l'enquête publique en octobre dernier, le projet avait suscité les oppositions de l'Association SOS-Arvel, du WWF et de Pro Natura.

La solution retenue prévoit la réalisation d'une piste d'accès. Et, dans ce but, un défrichage de 13 000 m². «Nous espérons pouvoir sécuriser rapidement cet endroit», explique Bernard Streiff. Nous demanderons ensuite, via une enquête publique, une prolongation du permis d'exploitation qui s'achève à la fin juin.»

Enfin, une troisième consultation publique, portera, cet automne, sur le nouveau projet d'extension des carrières. **C.B.**

Récital de piano

Vevey Vainqueur du Concours Clara Haskil en 2009, Adam Laloum se produira en concert demain à 19 h 30 au Théâtre municipal. Agé de 24 ans, le virtuose français interprétera des pièces de Schumann, de Scriabine et de Beethoven. **C.B.O.**

Assiette de l'amitié

Leysin Une assiette de l'amitié sera servie aujourd'hui à la Maison de paroisse, dès 11 h 30. Tél. 024 494 12 83. **K.D.M.**

Café littéraire

Saint-Maurice L'écrivain Etienne Barilier est l'invité d'un café littéraire (lecture, dédicace) aujourd'hui, de 12 h 30 à 13 h 30, à la Médiathèque Valais. **K.D.M.**

Le chiffre

80

Centre de soins médicaux et spa situé à Clarens, la Clinique La Prairie célèbre ses 80 ans en 2011. La clinique a été fondée en 1931 par le docteur Paul Niehans, pionnier reconnu dans le développement de la thérapie cellulaire. Il découvre notamment que l'injection chez les humains de cellules tissulaires prélevées sur des organes de moutons permettait de stimuler le système immunitaire et d'accélérer le rétablissement en cas de maladie. Des patients du monde entier viennent se faire soigner à La Prairie. C.B.O.

Vevey

A l'est, les travaux avancent

Les importants chantiers diligents notamment pour installer des conduites souterraines dans la partie est de Vevey avancent selon le calendrier prévu. Les travaux - qui concernent surtout les rues d'Italie, de l'Hôtel-de-Ville et du Simplon - seront progressivement terminés entre juillet et juin 2012, annoncent les autorités. Cette semaine, la ville remettra en service 5 cases de stationnement (dont 1 pour handicapés) sur la place Saint-Jean, occupées jusqu'ici par du matériel de chantier. **C.B.O.**

Centenaire



Née à Montmartre, Antonine de Charrière de Sévery - surnommée Fanny - a célébré ses 100 ans vendredi dernier en présence de sa famille, à la Résidence du Léman à Corseaux. Sténodactylo à Paris, elle a eu 4 enfants (8 petits-enfants et 11 arrière-petits-enfants) de son premier mariage. Puis elle s'est unie à un Suisse qui l'emmena vivre à Lausanne il y a cinquante-six ans. Ses passions: rencontres, cinéma, théâtre et lecture. C.B.O.